

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021

N° CP-2021-2-8-2

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service consulté

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN POUR 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan pour 2021 et d'autoriser le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention y afférente.

Créé en 1985 sous la forme d'une association inscrite de droit local, l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan (IDL) a pour objet de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général français.

Parmi les membres fondateurs figurent les Départements d'Alsace Moselle. Les autres membres sont des structures issues du monde socio-professionnel (Notariat, Ordre régional des géomètres-experts, syndicats professionnels, chambres des huissiers, Chambres de métiers, Ordres des avocats...).

La Collectivité européenne d'Alsace, créée au 1^{er} janvier 2021, s'est substituée aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin au sein des instances décisionnelles (Assemblée générale et Conseil d'administration).

L'IDL est investi d'une mission de synthèse et d'impulsion, à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public ; sa mission a été reconnue d'utilité publique par le Préfet en 1995.

L'IDL, outre sa réflexion permanente sur l'état du droit local et sa modernisation notamment dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, des associations, de la faillite civile et de la publicité foncière, est un organisme au service d'un large public pour toutes questions relatives au droit local.

Ainsi, l'IDL propose une gamme de données juridiques spécifiques au droit local (textes, jurisprudences, études) accessible gratuitement. L'IDL poursuit sa collaboration avec différents ministères en vue d'intégrer certains domaines de droit local dans les codifications du droit général.

L'IDL est un centre de documentation comportant une bibliothèque de 3 000 ouvrages et un fichier documentaire de plus de 25 000 références. L'IDL est également un centre de formation et d'information qui entreprend des études et recherches, assure des interventions ponctuelles auprès de divers organismes et organise des colloques. Par ailleurs, l'Institut a créé sa collection d'ouvrages "Publications de l'IDL" et édite un bulletin de liaison périodique, qui s'intitule "La Revue du Droit Local" et paraît trois fois par an.

L'IDL a sollicité les deux Départements alsaciens par une demande de subvention en août 2020 d'un montant global de 100 000 euros pour son fonctionnement en 2021. Ce soutien financier correspond au montant attribué chaque année depuis plus d'une dizaine d'années par les deux Départements, 50 000 euros chacun.

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a inscrit un crédit de 100 000 euros pour ce soutien financier au chapitre 65 - nature 65748 - fonction 020.

Compte tenu de l'importance que la Collectivité européenne d'Alsace accorde aux domaines d'intervention de l'Institut, je vous propose d'attribuer une subvention de 100 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et de m'autoriser à signer la convention y afférente, jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a light blue circular stamp.

Frédéric BIERRY